

F Formation initiale raccourcie pour adultes¹

1 Domaine d'application

Les dispositions suivantes s'appliquent aux personnes en formation répondant aux conditions libellées à l'article 2 alinéa 3 de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'assistante/assistant en soins et santé communautaire avec certificat fédéral de capacité (CFC).

La prise en compte ponctuelle de compétences énumérées à l'article 4 reste par ailleurs possible et est du ressort des cantons.

2 Conditions

Une année de la formation professionnelle initiale peut être prise en compte pour les personnes en formation :

- a) qui ont 22 ans révolus, et
- b) qui justifient d'au moins 2 ans de pratique professionnelle sous la forme d'une occupation à 60 % au minimum dans le domaine des soins et de l'accompagnement.

(Article 2, ALINEA 3 de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'assistante/assistant en soins et santé communautaire CFC)

3 Profil de compétences et de qualifications

Les Parties A (Définition de la profession et profil de compétences) et B (Profil de qualifications et catalogue des descriptions de situations) du Plan de formation de l'assistant-e en soins et santé communautaire CFC s'appliquent sans modification à la formation initiale raccourcie pour adultes.

4 Procédure de qualification

La procédure de qualification relative à la formation initiale raccourcie est déterminée à la section 8, articles 14 à 18 de l'ordonnance du 1^{er} janvier 2009 sur la formation professionnelle initiale d'assistante/assistant en soins et santé communautaire CFC.

Les dispositions d'exécution de la procédure de qualification établies dans la partie D du plan de formation s'appliquent sans modification. Eu égard au raccourcissement de la durée, les adaptations d'horaires suivantes sont toutefois applicables :

- la note d'expérience de pratique professionnelle est attribuée, en formation duale, au moyen d'une évaluation des compétences en fin de semestre du premier au troisième semestre de la formation initiale raccourcie pour adultes, et en école professionnelle, au moyen d'une évaluation en fin de semestre du deuxième au quatrième semestre de la formation initiale raccourcie pour adultes ;

¹ Modification du 1.10.2009

Plan de formation Assistant-e en soins et santé communautaire

- la note d'expérience en connaissances professionnelles est attribuée sur la base des notes des semestres 1 à 4 de la formation initiale raccourcie pour adultes ;
- le travail pratique individuel est réalisé durant le quatrième semestre de la formation initiale raccourcie pour adultes ;
- l'examen final écrit sur les connaissances professionnelles est passé durant le quatrième semestre de la formation initiale raccourcie pour adultes.

5 Raccourcissements

Le raccourcissement concerne les trois lieux de formation.

5.1 Raccourcissement de la formation à la pratique professionnelle

Dans le cadre de la formation initiale raccourcie pour adultes d'assistante/assistant en soins et santé communautaire CFC, la formation à la pratique professionnelle comprend au moins 3 jours par semaine.

5.2 Raccourcissement de la formation scolaire

- Connaissances professionnelles : l'enseignement des connaissances professionnelles dans la formation initiale raccourcie pour adultes d'assistante/assistant en soins et santé communautaire CFC comprend 700 périodes.
- Culture générale : l'enseignement de la culture générale est régi par l'ordonnance de l'OFFT du 27 avril 2006 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale et comprend 240 périodes.
- Les personnes en formation titulaires d'un titre reconnu de l'enseignement de culture général sont dispensées de cet enseignement..
- Enseignement du sport : les adultes sont dispensés de l'enseignement du sport.

Le tableau des cours suivant s'applique à la formation initiale raccourcie pour adultes d'assistante/assistant en soins et santé communautaire CFC :

| Domaines de compétences | Total des leçons |
|---|------------------|
| Domaine de compétences 1 (4 situations) Activité professionnelle centrée sur les client-e-s et sur les personnes dans leur environnement relationnel | 50 |
| Domaine de compétences 2 (1 situation) Hygiène et sécurité | 20 |
| Domaine de compétences 3 (9 situations) Soins et assistance | 230 |
| Domaine de compétences 4 (8 situations) Actes médico-techniques | 100 |
| Domaine de compétences 5 (2 situations) Situations de crise et urgences | 30 |
| Domaine de compétences 6 (2 situations) Prévention et entretien des ressources | 50 |

Plan de formation Assistant-e en soins et santé communautaire

| Domaines de compétences | Total des leçons |
|--|------------------|
| Domaine de compétences 7 (2 situations) Organisation de la vie quotidienne | 50 |
| Domaine de compétences 8 (2 situations) Alimentation | 40 |
| Domaine de compétences 9 (1 situation) Habillage et linge | 20 |
| Domaine de compétences 10 (2 situations) Activités domestiques | 20 |
| Domaine de compétences 11 (1 situation) Administration | 20 |
| Domaine de compétences 12 (3 situations) Logistique | 20 |
| Domaine de compétences 13 (1 situation) Organisation du travail | 20 |
| Domaine de compétences 14 (2 situations) L'assistant-e en soins et santé communautaire en tant que personne en formation et professionnel-le | 30 |
| Total enseignement professionnel | 700 |
| Leçons de culture générale conformément à l'ordonnance de l'OFFT relative à la culture générale | 240 |
| <i>Les personnes en formation titulaires d'un titre reconnu de l'enseignement général sont dispensées de l'enseignement de la culture générale</i> | 0 |
| Gymnastique et sport | 0 |
| Total global | 940 |
| <i>Pour les personnes en formation titulaires d'un titre reconnu de l'enseignement général</i> | 700 |

5.3 Raccourcissement des cours interentreprises

En ce qui concerne les cours interentreprises, les différences suivantes par rapport à la formation initiale ordinaire s'appliquent à la formation initiale raccourcie pour adultes d'assistante/assistant en soins et santé communautaire CFC :

Moment et durée

Les cours interentreprises durent 20 jours. Sur ce total de 20 jours de cours, 2 jours sont consacrés aux besoins spécifiques des différents types d'institutions. Durant le quatrième semestre de la formation initiale raccourcie pour adultes, aucun cours interentreprises n'a lieu.

Thèmes

- Activité professionnelle centrée sur les client-e-s et leurs proches, ainsi que sur le contexte social et culturel
- Soins et assistance
- Technique médicale

Plan de formation Assistant-e en soins et santé communautaire

- Situations de crise et urgences
- Organisation de la vie quotidienne
- Alimentation
- L'assistant-e en soins et santé communautaire en tant que professionnel-le et personne en formation
- Thèmes sectoriels spécifiques

5.4 Maturité professionnelle intégrée

La formation initiale raccourcie pour adultes d'assistante/assistant en soins et santé communautaire CFC ne permet pas d'obtenir une maturité professionnelle intégrée.